

Bien choisir les plants de la haie est un facteur clé pour la **réussite de la plantation**. Lors de la commande, il est nécessaire de tenir compte des points suivants : **type et fonctions** souhaitées de la haie, **contexte pédoclimatique**. Ainsi, pour une haie brise-vent, la hauteur et la densité du feuillage seront les points clés ; pour une haie attractive pour la biodiversité, la fructification, l'étalement des floraisons au long des saisons et la diversification des essences seront plus importants ; pour une haie orientée bois énergie, on s'intéressera aux essences aptes à la conduite en cépées et on évitera celles supportant mal la taille.



Comment faire ?

A la commande, choisir des plants forestiers, jeunes, entre **1 et 2 ans**, avec une hauteur comprise entre **40 et 60 cm**, selon les essences. Pour les hauts-jets, on s'oriente plutôt vers des tailles entre **60 et 80 cm**. Les jeunes plants sont généralement moins coûteux, plus faciles à transporter, à conserver, à installer et ils auront une meilleure reprise. Ils seront par contre plus sensibles à la concurrence des autres végétaux.

Les plants de plus grande taille, plus coûteux, sont réservés à des usages ponctuels lorsque l'on souhaite avoir rapidement un arbre de taille conséquente, aux abords des bâtiments ou pour l'ornement par exemple.

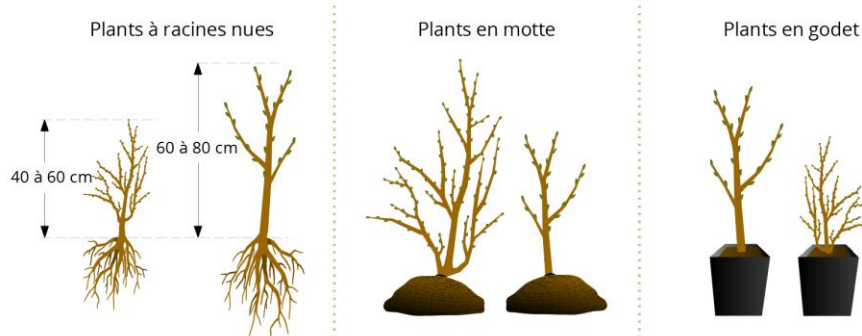
Une comparaison des différents types de conditionnement vous est présentée ci-dessous **fig.1**.

Les Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) constituent des sources de **graines**, de **plants** ou de parties de plants, avec une **zone de provenance**

identifiée, des catégories de qualité génétique, des niveaux de connaissance précis, une chaîne de **traçabilité** garantissant leur identité. Ils sont constitués de **ressources génétiques** forestières d'une grande variabilité en termes d'**adaptation aux conditions pédoclimatiques** actuelles et futures. La commercialisation des MFR, soumise à déclaration préfectorale obligatoire, est réglementée au niveau européen.

Les **aides d'État** sont **conditionnées** à l'utilisation des **MFR**. Des fiches conseils relatives à l'utilisation des MFR ont été publiées par l'IRSTEA. En Normandie, l'arrêté en vigueur fixant la liste des essences et MFR éligibles aux aides de l'État est, à ce jour, celui du 24 septembre 2018.

La certification MFR ne concerne que les essences productives, pas les essences de bourrage*.



	Plants à racines nues				Plants en motte			Plants en godet	
Maîtrise des coûts	★	★	★	★	★	★	★	★	
Flexibilité de mise en œuvre	★				★	★		★	★
Résistance / Conservation	★	★			★	★	★	★	★
Facilité de contrôle de l'état racinaire	★	★	★	★	★	★		★	
Empreinte écologique	★	★	★	★	★	★	★	★	

X Journals - CATERCOM

La marque "**Végétal Local**" est une marque collective créée en 2015 par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité. Elle est désormais portée par l'Office Français pour la Biodiversité. Elle garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages bénéficiaires, une provenance locale avec une traçabilité complète, une récolte en milieu naturel permettant la diversité génétique des lots de plantes et la conservation de la ressource. Une carte de 11 régions d'origine a été établie pour la France métropolitaine **fig.2**.

La marque collective "Végétal local" couvre donc une plus large gamme de végétaux que la certification MFR, mais contrairement à cette dernière, elle ne conditionne pas les aides de l'État.



Bonnes pratiques

- Diversifiez votre plantation avec un **minimum de six essences différentes**. Une association complexe assure une meilleure résistance aux maladies, un bon garnissage, une meilleure attractivité pour la biodiversité ainsi qu'un plus grand intérêt paysager.
- Optez si possible pour les arbres et arbustes reconnus par la marque "**Végétal local**".

- Orientez votre choix vers des **essences communes naturellement présentes** aux environs du projet de plantation (communes environnantes, voir département). Adaptées au milieu, elles seront plus résistantes et demanderont donc moins de soins. Elles s'intégreront bien paysagèrement et seront également appropriées, et donc attractives, pour la faune auxiliaire locale.



Points de vigilance

Soyez attentif au risque de compétition entre essences, renseignez-vous sur les maladies présentes aux alentours du projet de plantation et choisissez vos essences en conséquence. En cas de subventions de l'État, choisissez des arbres certifiés MFR. Attention, cette exigence peut émaner d'autres financeurs publics.



A éviter

Soyez vigilant à ne pas planter d'essences exotiques avec ou sans caractère envahissant. Évitez d'implanter des essences rares ou peu communes, même si elles sont ponctuellement présentes localement.



Annexes disponibles pour cette fiche

Liste des essences par type de conduite avec caractéristiques, données de sol, climat, usage, floraison.

Télécharger sur guidebocage.cater-com.fr

